

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 25 septembre 2026
N° 68 / 2026**

Conseillers en exercice :	15	L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Présents :	14	
Absent(s) représenté(s) :	1	
Absent(s) non représenté(s) :	0	
Votants :	15	

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Martine BERTRAND, M. Guillaume CASTEL, Mme Valérie BLANC, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Daniel MALLET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Hélène GOURDON, Mme Marie-Agnès BOYER, Mme Béatrice ANTONY, Mme Lydie PERRIER, M. Guillaume ROBERT, Mme Cindy RODIER et Mme Cécile DÉCHAMBRE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Romain MALLET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Secrétaire de séance : Valérie BLANC

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 29 septembre 2026 et que la convocation avait été faite et affichée le 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR D'OCCASION
ÉQUIPÉ POUR LE DÉNEIGEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget communal,

Vu la consultation engagée par la commune en vue de l'acquisition d'un tracteur d'occasion équipé pour les opérations de déneigement,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2026 ayant procédé à l'examen des offres reçues et ayant émis un avis favorable à l'attribution du marché à la SAS MONREYSSE pour un montant de 104.000 € HT, soit 124.800 € TTC,

Considérant que la commune doit disposer d'un matériel adapté afin d'assurer les opérations de déneigement et de viabilité hivernale sur son territoire,

Considérant que l'offre présentée par la SAS MONREYSSE répond aux besoins définis par la commune et présente les caractéristiques techniques et financières recherchées,

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de ce matériel dans les meilleurs délais afin de permettre sa mise en service pour la prochaine période hivernale.

Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
015-211501887-DE_2026_068-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition auprès de la SAS MONREYSSE dont le siège est situé 2 La Chaux 15100 Coren, d'un tracteur d'occasion équipé pour le déneigement. Le montant de l'acquisition s'élève à 104.000 € HT, soit 124.800 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à l'acquisition de ce matériel auprès de la SAS MONREYSSE, conformément à l'offre retenue.

Nombre de voix pour :	15	Abstentions :	0
Nombre de voix contre :	0	Ne prennent pas part au vote :	0

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Valérie BLANC

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU

Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
015-211501887-DE_2026_068-DE
A G E D I